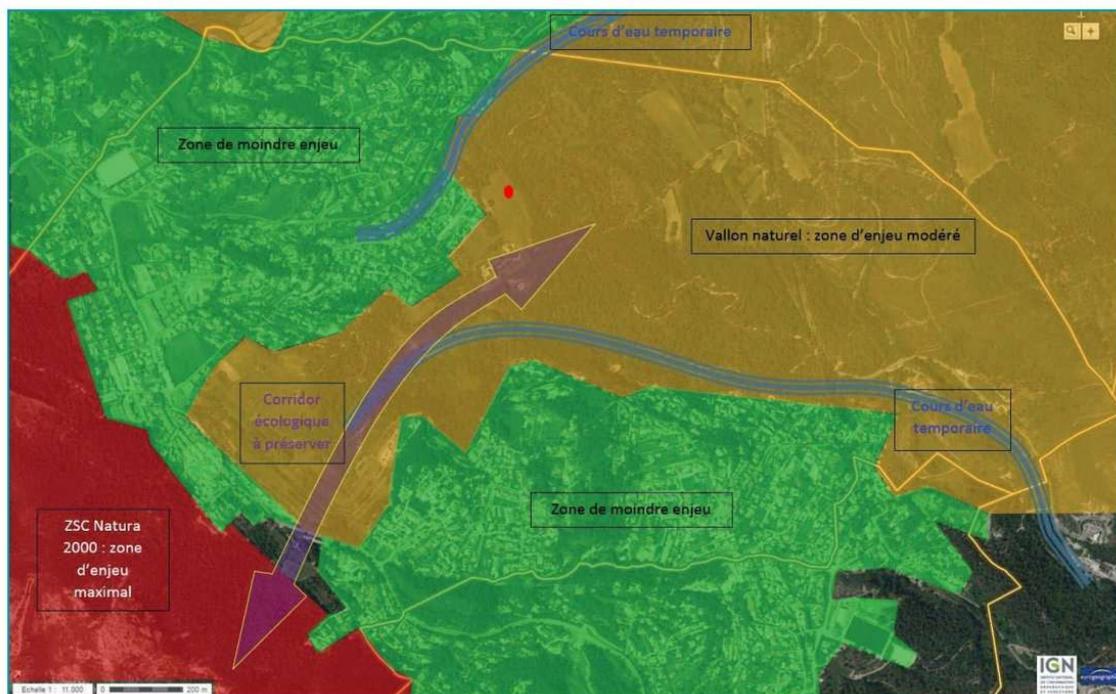




Au regard de l'actuelle PLU de Saint-Savournin, la zone d'installation de cette antenne se situe dans un corridor écologique. Nous avons représenté en rouge l'antenne-relais sur le plan d'origine attaché au PLU.

(cf. document [https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/plu/13101\\_rapport.pdf](https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/plu/13101_rapport.pdf) page 200).



Carte des enjeux réglementaires - carte centrée sur la partie est du territoire communal pour des raisons de lisibilité - L'ensemble de la partie ouest est classée en enjeux maximal (R. Coin)

D'après le PLU : « Les espèces animales porteurs d'enjeux les plus élevés et bénéficiant de la zone Natura 2000, sont susceptibles de parcourir ce corridor, en particulier les oiseaux et les chiroptères ».

Le PLU intègre la préservation du corridor de déplacement majeur entre le massif de l'Etoile et les massifs situés à l'est, respectant ainsi les prescriptions du SRCE et du SCoT.

On notera également que l'antenne-relais devrait être installée sur un passage reconnu de grives et pigeons ramier. Pour notre part, nous constatons tous les ans le passage migratoire des hirondelles précisément dans cette zone.

Le secteur « Les plaines » ne fait pas parti du site Natura 2000. C'est néanmoins un secteur d'exception comme le montre la présence d'espèces végétales rares et protégées. La présence ici de ces plantes rares est un indicateur biologique fort pour la conservation en état de ce biotope.

Ci-dessous la liste des espèces rares et protégées observées à proximité de la zone d'implantation :

Espèces	Localisation	Protection
Gagea villosa (M.Bieb.) Sweet	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national
Bunium pachypodum P.W.Ball	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
Orobanche pubescens d'Urv.	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. Vulnérable
Anemone coronaria L.	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
Allium cyrilli Ten.	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. Vulnérable
Sideritis montana L.	lieu-dit "Les plaines"	Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national

Par ce courrier, nous vous alertons sur la réalisation préjudiciable de cette antenne-relais en ce lieu. Cette installation nuira gravement à l'équilibre écologique de ce secteur.

En effet, on peut craindre les effets négatifs des ondes radioélectriques et électromagnétiques utilisées pour le fonctionnement des réseaux 4G/5G sur les espèces animales et végétales. Nous pensons ici particulièrement aux abeilles, aux chauves-souris et aux oiseaux migrateurs.

Quantités d'études émanant d'experts internationaux et publiées dans les revues scientifiques ont démontré les effets biologiques dus aux rayonnements des ondes.

Il faut également noter que les antennes-relais fonctionnent 24/24h et 7/7j avec des nuisances sonores et visuelles particulièrement mises en évidence la nuit.

De plus, les travaux de terrassement nécessaires à l'installation de cette antenne-relais seront préjudiciables à la préservation de l'équilibre de cet environnement, mitoyen entre zone agricole et zone boisée.

A notre connaissance dans l'actuel PLU de Saint-Savournin, rien n'interdit formellement l'installation d'antenne-relais en ce lieu.

Le nouveau PLUi des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est en cours de réalisation. C'est pourquoi, nous faisons appel à vous avant le dépôt officiel du dossier par Bouygues en mairie de Saint-Savournin afin de pouvoir statuer au plus vite sur l'installation de cette antenne-relais.

La préservation de l'équilibre écologique face aux nuisances des antennes-relais pourrait être inscrit dans le PLUi pour certaines zones sensibles à préserver, comme c'est le cas ici.

Nous souhaitons vivement que tout type d'antenne-relais en ce lieu soit officiellement interdit.

Nous espérons que notre courrier aura retenu votre attention et comptons sur votre action pour faire opposition à ce projet d'installation d'antenne-relais.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération.